



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## *Guide d'utilisation de l'application DUER*

*Directeurs d'écoles  
&  
Délégués*



DUER

**Rectorat**  
**Service Santé et Sécurité au Travail**  
7, Place Bir-Hakeim  
CS 81065-38021  
Grenoble Cedex 1

# SOMMAIRE

<b>1) Connexion à l'application</b>	<b>Page 3</b>
<b>2) Mise à jour de l'unité de travail</b>	<b>Page 4</b>
<b>3) Facteurs de risque</b>	<b>Page 5</b>
<b>a. Identification des dangers</b>	
<b>b. Estimation des risques</b>	
<b>c. Evaluation des risques</b>	
<b>d. Traitement</b>	
<b>4) Documents DUER</b>	<b>Page 7</b>
<b>5) Contact</b>	<b>Page 7</b>



## 1) Connexion à l'application

Pour se connecter à l'application DUER, cliquer sur le lien ci-dessous ou le copier dans le navigateur internet :

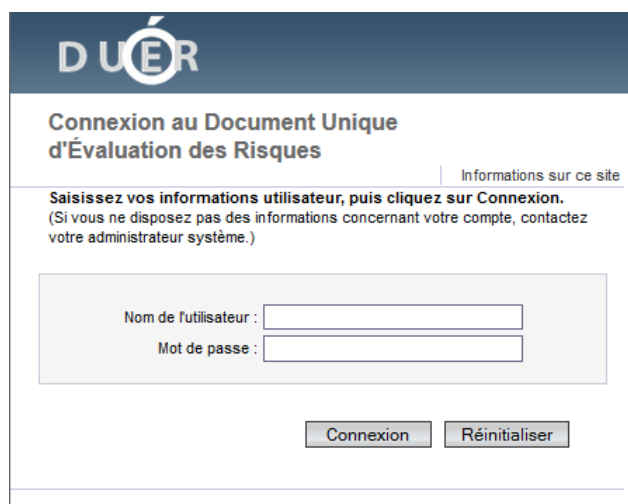
<https://bv.ac-grenoble.fr/duer/>

L'application est également accessible par le biais du site internet de l'académie de Grenoble,



Rubrique santé sécurité conditions de travail, DUER, accès à l'application

La page d'accueil se présente comme suit :



**DUER**

**Connexion au Document Unique d'Évaluation des Risques** [Informations sur ce site](#)

**Saisissez vos informations utilisateur, puis cliquez sur Connexion.**  
(Si vous ne disposez pas des informations concernant votre compte, contactez votre administrateur système.)

Nom de l'utilisateur :

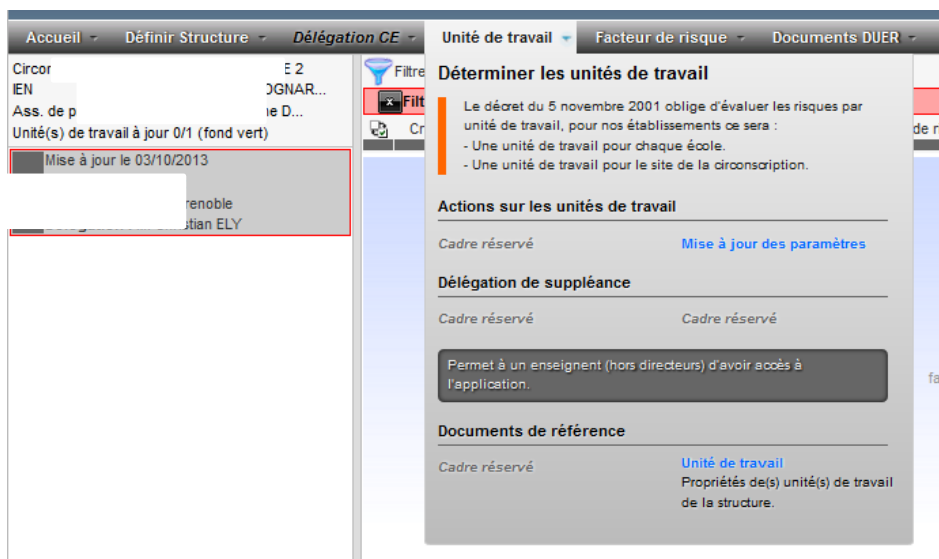
Mot de passe :

Pour vous connecter, vous devez utiliser votre **nom d'utilisateur et mot de passe du web mail académique**

## 2) Mise à jour de l'unité de travail

Lors de la première connexion, il convient de mettre à jour ses paramètres. Pour cela :

- sélectionner votre école (l'unité de travail) sur la gauche (elle apparaît en gris = besoins de mise à jour)
- cliquer sur « unité de travail » puis « mise à jour des paramètres



La fenêtre suivante s'ouvre :

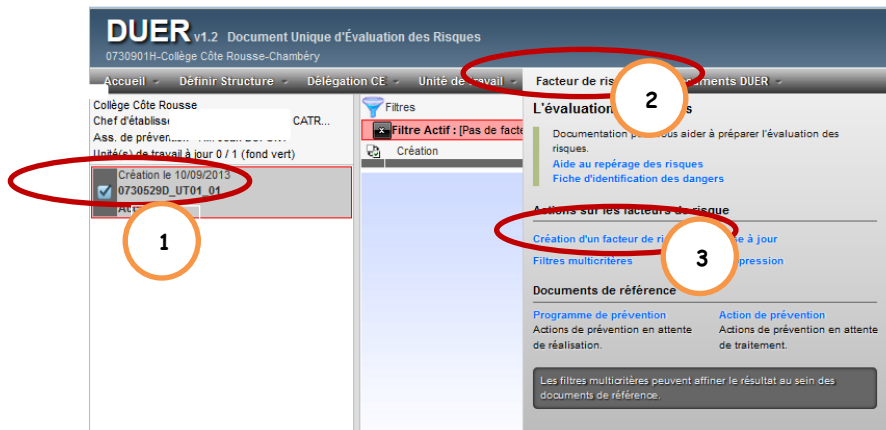
The screenshot shows the 'Unité de travail : Mise à jour' dialog box. It has a title bar with a close button. The dialog is divided into several sections: 'Unité de travail' (with a dropdown menu), 'Référénts' (with fields for 'Nom du directeur' and 'Maire de la commune'), and 'Effectifs de l'unité de travail' (with fields for 'Nombre d'élèves', 'Nombre de classes (divisions)', and 'Nombre d'agents'). At the bottom, there are 'Enregistrer' and 'Annuler' buttons.

Renseigner les éléments manquants. Lorsque les éléments renseignés sont suffisants et après validation, l'unité de travail dans la partie gauche de l'application apparaît alors en vert.

### 3) Facteurs de risques

Pour compléter l'évaluation des risques :

1. Sélectionner l'unité de travail souhaitée dans la liste,
2. Cliquer sur « facteur de risque »,
3. cliquer sur « création. »



La fenêtre suivante s'ouvre :

4. Renseigner les différentes rubriques à l'aide de la **fiche d'identification des risques** (précédemment remplie en équipe)  
Les risques proposés correspondant aux facteurs de risques du logiciel

#### a) Identification des dangers

**FICHE D'IDENTIFICATION DES RISQUES**

Cette fiche vous servira à compléter la partie « Facteur de risque » dans l'application DUER.  
Il est important de détailler au maximum les informations dans la case précisions.

Risques R	Dangers identifiés R	tu	Précisions (ou, quand, comment, qui, quoi) R
1. chute de plain piéce	- Sol glissant (eau, huile, ...) - Sol irrégulier (marbre, ...) - Sol glissant, mouillé, ... - Passage ébroué, encoffrement - Autre, ...	X X X X	
2. chute de hauteur	- Rampe en corniches (escalier, ...) - Accès à des parties hautes (armoires, ...) - Dispositifs mobiles (échelles, ...) - Autre, ...	X X X X	
3. Vite aux circonstances internes	- Vitesse de consultation mal définie - Vite dangereuse (perme, mauvais étiquetage) - Autre, ...	X X X	
4. rouler en patron	- Colmatage par duvul imperméable - Déplacement en groupe - Autre, ...	X X X	



Si la case précision n'est pas compléte, vous ne pourrez pas ENREGISTRER

## b) Estimation du risque :

Facteur de risque : Création | : Section d'enseigne... (0730529D\_UT01\_01)  
Création le : 10/09/2013 par MME Françoise LOUBRY

Identification des dangers  
Facteur de risque: Sélectionner un risque Précisions : 300  
Danger identifié: Sélectionner un danger  
Dommage: Sélectionner un dommage

Estimation du risque  
Gravité: Sélectionner la gravité Détails : 300  
Fréquence: Sélectionner la fréquence  
Moyens de prévention: Sélectionner le moyens de prévention

Évaluation du risque  
Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons

Le traitement implique  
11 23 46 300

Intervention  
Collectivité de rattachement  
Éducation Nationale

Pas d'intervention  
Risque acceptable

Enregistrer Annuler

**Gravité** : sélectionner un niveau de gravité

GRAVITE		G
Mineure	sans conséquences pour l'opérateur	1
significative	Risque encouru par l'opérateur pouvant conduire à un incident inscrit dans le registre d'infirmerie ou à un accident sans A.T.	2
Grave	Perte d'efficacité au poste pouvant conduire à un A.T. avec arrêt, une M.P.	3
Critique	Risque pouvant porter atteinte durablement aux capacités physiques de l'opérateur, handicap, M.P. grave, voir la mort	4

(A.T.= accident du travail / M.P. = maladie professionnelle)

**Moyen de prévention** : sélectionner un moyen de prévention **existant**.  
(Protection collective, individuelle, information, aucun)

**fréquence** : sélectionner une fréquence

Dans la case "détails" : décrire le moyen de prévention **qui existe déjà**.

## c) L'évaluation du risque

**L'évaluation du risque** se fait automatiquement sur la barre colorée. Un nombre apparaît. Ce nombre indique si le risque est acceptable ou s'il doit être traité en priorité (se référer au tableau du guide page 7).

Dans la case "**pour supprimer ou diminuer le risque nous proposons**" : Connaissant le contexte, vous pouvez proposer des moyens de prévention.

La recherche des mesures de sécurité doit s'effectuer dans le cadre des « principes généraux de prévention » (code du travail L4221-2) et implique la recherche des moyens de prévention dans l'ordre établi en fonction de leur hiérarchie.

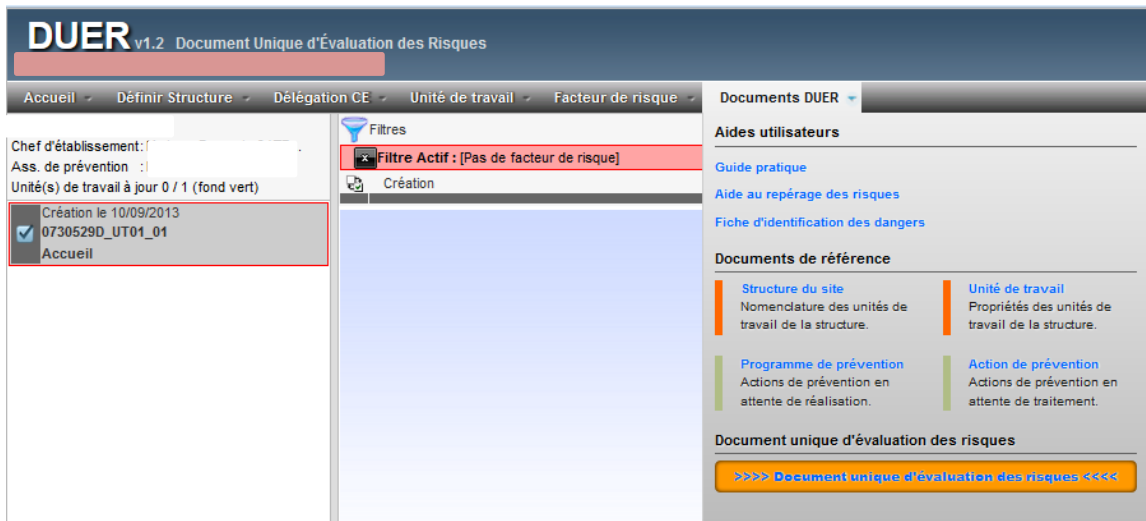
**Il est donc recommandé de faire des propositions pour :**

1. Supprimer le danger
2. Diminuer le danger
3. Informer du danger

## d) « le traitement implique »,

Cette partie sera renseignée ultérieurement par l'IEN, et/ou l'assistant de prévention de circonscription sous couvert de l'IEN et/ou par le conseiller de prévention départemental et/ou académique, lors d'une phase de synthèse des données de chaque école.

## 4) Documents DUER



Le logiciel permet de générer des documents PDF par unité de travail ou par EPLE (pour cela décocher l'unité de travail active sur la gauche) sur :

- la structure du site : nomenclature des unités de travail
- programme de prévention : action de prévention en attente de réalisation
- action de prévention : proposition en attente de traitement
- le DUER complet.

## 5 .Contact

- Pour toutes questions relatives à l'élaboration du DUER, contactez l'assistant de prévention de la circonscription.
- Pour toutes remarques concernant l'amélioration de ce guide, contactez le conseiller de prévention Académique :  
conseiller-prevention-acad@ac-grenoble.fr